

# Vaccin à efficacité accrue contre la grippe saisonnière pour les personnes de 65 ans et plus

## Santé publique — Fiche d'information

À titre de l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique, l'immunisation permet de circonscrire et d'éliminer la propagation des infections et des maladies. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

### Qu'est-ce que la grippe saisonnière?

La grippe saisonnière est une infection respiratoire causée par un virus. Les personnes qui attrapent la grippe ne montrent pas nécessairement de symptômes, mais peuvent malgré tout transmettre le virus aux autres. La grippe peut ressembler à d'autres virus respiratoires ou à un rhume normal. Cependant, les signes et les symptômes de la grippe sont généralement plus graves que ceux du rhume. Ces symptômes peuvent inclure une fièvre élevée soudaine, des courbatures, de la fatigue extrême, un mal de gorge et une toux sèche. La nausée et les maux d'estomac peuvent aussi survenir, particulièrement chez les jeunes enfants.

La grippe peut être une affection grave et parfois mortelle chez les adultes plus âgés, car leur système immunitaire diminue progressivement sa capacité à combattre les infections. Une forte grippe peut entraîner des séjours prolongés à l'hôpital et des décès à la suite d'une pneumonie ou d'une crise cardiaque. Les personnes qui se remettent d'une forte grippe sont moins en mesure de faire leurs activités quotidiennes, comme aller à l'épicerie et marcher.

La grippe peut se transmettre facilement d'une personne à une autre par la toux, les éternuements ou le partage d'aliments ou de boissons. Il est aussi possible d'attraper la grippe en portant les mains à la bouche, aux yeux ou au nez, après avoir touché des objets contaminés par le virus. C'est pourquoi il est important de se couvrir le nez et la bouche avec l'avant-bras pour tousser ou éternuer. Il faut aussi éviter de se toucher le visage et se laver souvent les mains. Le lavage des mains peut être fait avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool, surtout après avoir toussé ou éternué.

La saison de la grippe a lieu chaque année. Au Manitoba, elle commence généralement à l'automne et dure jusqu'au printemps. Le vaccin contre la grippe saisonnière met environ deux semaines à offrir une protection complète. Il est donc important que les membres de votre famille et vous-même soyez vaccinés avant que la maladie commence à circuler au Manitoba afin d'assurer votre protection et celle de votre entourage.

### Qu'est-ce que le vaccin antigrippal?

Chaque année, les chercheurs surveillent la propagation de la grippe dans le monde. Ils utilisent ces données pour prédire quelles souches de la grippe risquent de rendre le

plus grand nombre de personnes malades au cours de la prochaine saison de la grippe. Ces souches sont ensuite introduites dans le vaccin contre la grippe pour cette année-là. Par conséquent, le vaccin peut varier d'une année à l'autre. Pour cette raison, et parce que la protection offerte par le vaccin diminue au fil du temps, il est important de se faire vacciner contre la grippe chaque année.

Santé Canada a approuvé de nombreux vaccins différents contre la grippe. Ceux qui sont inclus dans le programme manitobain de vaccination contre la grippe saisonnière sont offerts gratuitement à l'ensemble de la population de la province. Le Manitoba propose actuellement des vaccins contre la grippe de type standard et à efficacité accrue. Tous ces vaccins offrent une protection efficace contre les souches grippales les plus susceptibles de circuler pendant la saison.

**Le vaccin antigrippal ne protège pas contre d'autres infections virales ou bactériennes, y compris des maladies comme le rhume, ou d'autres affections respiratoires, dont la COVID-19.**

### Pourquoi les personnes de 65 ans et plus devraient-elles recevoir un vaccin à efficacité accrue, et en quoi celui-ci diffère-t-il du vaccin standard?

Les personnes âgées peuvent produire une réponse immunitaire moins forte au vaccin standard que les adultes plus jeunes. C'est pourquoi on leur recommande de recevoir le vaccin à efficacité accrue.

Ce type de vaccin stimule une réponse immunitaire plus robuste grâce à l'ajout d'un ingrédient (adjuvant) ou à une concentration plus élevée de protéines grippales (antigènes). Il est sûr et offre une protection efficace contre les formes graves de la grippe et leurs complications. Pour en savoir plus sur les vaccins à efficacité accrue et les critères d'admissibilité pour les personnes de 65 ans et plus, consultez [manitoba.ca/grippe](http://manitoba.ca/grippe).

### Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin à efficacité accrue contre la grippe?

Les personnes suivantes ne devraient pas recevoir le vaccin à efficacité accrue :

- Les personnes de moins de 65 ans, qui devraient plutôt recevoir le vaccin standard.

# Vaccin à efficacité accrue contre la grippe saisonnière pour les personnes de 65 ans et plus

- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à une dose précédente d'un vaccin antigrippal.
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à un ingrédient d'un vaccin antigrippal (sauf les œufs).
- Toute personne ayant présenté le syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines suivant l'administration d'un vaccin antigrippal.

Les personnes ayant une forte fièvre devraient attendre d'être rétablies avant de se faire vacciner. Le vaccin peut toutefois être administré en cas de maladie bénigne (comme un rhume).

Pour obtenir des détails précis au sujet des ingrédients du vaccin contre la grippe, veuillez lire la monographie du fabricant (accessible à partir des liens fournis sur le site Web du Manitoba consacré à la grippe saisonnière à [manitoba.ca/grippe](http://manitoba.ca/grippe)) ou vous adresser à votre fournisseur de soins de santé.

## Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin antigrippal?

Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les effets secondaires les plus courants du vaccin contre la grippe sont une douleur, une rougeur ou une enflure à l'endroit de l'injection. Ces réactions légères et temporaires peuvent être plus prononcées après l'administration du vaccin à efficacité accrue. Toutefois, ces symptômes sont légers et temporaires. Certaines personnes peuvent aussi avoir de la fièvre ou un mal de tête, ou ressentir de la fatigue. De l'acétaminophène (Tylenol<sup>MD</sup>) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur.

Certaines personnes ont eu un syndrome oculorespiratoire commençant dans les 24 heures suivant l'administration d'un vaccin contre la grippe. Ce syndrome est défini comme la présence d'une rougeur oculaire bilatérale accompagnée ou non d'une enflure du visage ainsi qu'au moins un des symptômes suivants : toux, respiration sifflante, serrement de poitrine, difficulté à respirer et à avaler, voix rauque ou mal de gorge. Discutez avec votre fournisseur de soins de santé si vous avez déjà eu un syndrome oculorespiratoire après l'administration d'un vaccin contre la grippe.

Il est important de rester pendant 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il existe une très faible possibilité qu'une réaction allergique grave se produise. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent après le départ de la clinique, il est important d'obtenir des soins médicaux immédiats.

---

**Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.**

---

## Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez sont enregistrés dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet à votre fournisseur de soins de santé de savoir quels sont les vaccins que votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour la prévention des maladies.

Pour savoir comment vous pouvez obtenir une copie de votre fiche d'immunisation, consultez le site [manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/records.fr.html](http://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/records.fr.html).

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander que vos renseignements médicaux personnels et ceux de vos enfants ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, consultez la page [manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html](http://manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html).

## Pour en savoir plus sur la grippe ou le vaccin contre la grippe :

- adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé;
- téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou (sans frais) au 1 888 315-9257 ailleurs au Manitoba;
- consultez le site Web du gouvernement du Manitoba sur la grippe saisonnière: [manitoba.ca/health/flu/index.fr.html](http://manitoba.ca/health/flu/index.fr.html)